

2020 – 2022

Objectif : RELANCE

Mesures pour une relance du secteur de la construction, cohérente avec le Green Deal européen et les objectifs de l'accord de Paris.

La crise sanitaire, que traversent la France et le monde, a conduit le Gouvernement à placer, le 17 mars dernier, la population en confinement provoquant un arrêt brutal de l'activité économique, alors que l'activité d'autres pays européens a dans le même temps également ralenti sans pour autant s'effondrer. Face à la menace que fait peser sur l'Etat, la population et les entreprises le risque d'une récession sans précédent depuis 1945, la Filière Béton qui réunit les entreprises approvisionnant en matériaux le BTP, secteur indispensable au bon fonctionnement de l'économie, appelle de ses vœux une mobilisation de tous les acteurs pour créer les conditions d'une **relance du secteur de la construction, cohérente avec les objectifs de l'accord de Paris et du Green Deal Européen à venir.**

La Filière Béton rappelle que dès la préparation de la reprise de l'activité du BTP, elle a demandé que soit :

- **assuré à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire les conditions d'exercice de leur métier en sécurité**
- **garantie la continuité de l'activité des services des collectivités et de l'Etat afin de permettre une reprise rapide du secteur du BTP**
- **reconnues par les Pouvoirs Publics ses activités comme particulièrement nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale.**

Trois propositions clés

- **Proposition 1 : Mobiliser tous les outils de la fiscalité incitative en faveur de la construction et du logement.**
- **Proposition 2 : Densifier les villes quelle que soit leur taille et limiter l'artificialisation des sols.**
- **Proposition 3 : Faire des infrastructures et des aménagements nécessaires à la santé de nos concitoyens et à la transition écologique un levier de relance de la construction et des travaux publics.**

Proposition 1 : Nous partageons les attentes des professionnels du bâtiment en faveur d'un choc fiscal, nécessaire à la relance de la construction et à la densification.

- Prolonger et renforcer les dispositifs **Prêt à Taux Zéro (PTZ) et Pinel**
- Adopter dans le redéploiement de ces dispositifs incitatifs une approche par "**zone de projets**" plutôt qu'un quadrillage faisant peu de cas des spécificités locales. Au sein d'un territoire non-éligible peuvent exister des zones spécifiques en tension.
- **Intéresser les collectivités locales à la TVA** générée par la construction ou par les réhabilitations lourdes réalisées sur leur territoire, tant pour les logements que pour le tertiaire.
- Créer une **TVA modulable selon les ressources des acquéreurs**, centrée sur l'accession (5,5 % pour l'accession sociale, 10 % pour l'accession intermédiaire).

Proposition 2 : Densifier les villes et limiter l'artificialisation des sols

Si la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation (annexe 1) sont une priorité, les entreprises de l'Unicem et de la Filière Béton observent néanmoins que la sur-densification à l'œuvre dans certaines métropoles façonne des environnements de vie congestionnés et éloignés des aspirations des citoyens. Nous appelons donc de nos vœux, en sus des propositions ci-après, une politique plus volontariste **en faveur de l'ensemble des territoires, y compris villes moyennes et monde rural.**

Deux actions concrètes peuvent être mises en place par les pouvoirs publics pour répondre à un double objectif de relance de la construction et de maîtrise de l'artificialisation des sols :

- Instaurer un principe de **densification prioritaire des parcelles vacantes** (friches, dents creuses, ...) sur l'extension des zones urbaines.
- A la suite des mesures de la loi ELAN contre l'habitat indigne, et en mobilisant si besoin les outils (tels que : astreintes, mises en conformité avec les obligations de décence...), lancer à l'échelle nationale un **programme de rénovation/reconstruction des immeubles insalubres** prenant en compte notamment les objectifs de densification, de durabilité et de lutte contre les îlots de chaleur.

Proposition 3 : Faire des infrastructures et des aménagements nécessaires à la santé de nos concitoyens et à la transition écologique et sociale un levier de relance de la construction.

Nous appelons de nos vœux :

- **L'extension et la rénovation des infrastructures nécessaires à la réalisation des missions de service public** : la mobilisation des services publics aura été un facteur déterminant dans la gestion de la crise du coronavirus. Partant de ce constat, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de rénover et d'étendre les infrastructures existantes (hôpitaux, EHPAD, établissements scolaires, centres de recherche et cités administratives, ...). Ces investissements en faveur du commun doivent être au cœur d'une transition écologique juste et inclusive.
- **L'extension et la rénovation des infrastructures en faveur des nouvelles mobilités** (infrastructures cyclables (annexe 2), transports en commun urbain et interurbain (annexe 3), mobilités électrique ou hydrogène, développement de la mobilité connectée et autonome) : les voies dédiées pour les Bus à Haut Niveau de Service, voies ferrées et tunnels des

tramways et métros, le déploiement des bornes de recharge électrique, des équipements et du mobilier urbain intégrant des dispositifs de recharge, la réalisation d'infrastructures qui permettent la connectivité entre les véhicules constituent **un levier d'action déterminant pour le dynamisme du BTP et la transition écologique.**

- **Une augmentation importante des moyens consacrés à l'entretien des infrastructures routières structurantes y compris les ouvrages d'art, et le développement des contournements urbains pour améliorer la sécurité des populations et la qualité de l'air dans les villes et villages.**
- **Un investissement massif en faveur de la voie d'eau et du ferroviaire. L'entretien et le développement des voies navigables et du réseau ferroviaire contribue à la baisse de l'empreinte carbone des transports de marchandises. Une performance accrue du réseau permettrait de contenir la progression du trafic de poids lourds.**
- L'adaptation de nos villes et de nos territoires aux effets du changement climatique : un investissement massif doit être engagé en faveur des ouvrages qui favorisent la résilience de nos villes face aux inondations et aux vagues de chaleur (annexe 4). L'allocation aux collectivités de moyens dédiés ainsi que des objectifs définis sont un prérequis.

Proposition 4 : Lancer courant 2021 un programme de modernisation et de développement du parc social en encourageant l'accession à la propriété.

Répondre aux besoins de conception et de réalisation de logements sociaux de qualité est à la fois cohérent avec le bien-être des citoyens et une relance du secteur de la construction. Sur le fondement de la loi ELAN, nous appelons ainsi de nos vœux le lancement courant 2021 d'un grand **programme de modernisation et de développement du parc social en encourageant l'accession à la propriété.**

Proposition 5 : Réduire le coût de construction des logements pour encourager la construction neuve

- La lutte contre la hausse des prix du logement passant par la **libération et une rationalisation du foncier, particulièrement dans les zones où le marché est tendu**, les collectivités territoriales pourraient libérer des parcelles souvent peu ou mal utilisées et repenser les plans d'urbanisme pour permettre une densification raisonnée. Un **inventaire national du foncier mal utilisé ou inutilisé** pourrait être lancé et diligenté par la Cour des comptes et les CRC.
- Opérant dans un secteur hautement concurrentiel, les entreprises de l'Unicem et de la Filière Béton accueillent favorablement l'introduction de mesures telles que le permis d'innover ou le droit d'expérimenter. Ces **innovations** peuvent constituer un levier favorable à la **maitrise des coûts** de la construction mais doivent également tenir compte des réalités industrielles et des impératifs actuels de **qualité des ouvrages, de durabilité et de sécurité.**

Annexe 1 – Artificialisation

L'artificialisation des sols, est un phénomène pluriel dont la définition gagnerait à être précisée par les pouvoirs publics. Le comité pour l'Economie verte souligne dans son rapport de diagnostic publié au printemps 2019 que l'artificialisation revêt en pratique trois aspects :

- Tout d'abord, le changement de l'usage des sols et le recul des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers), qui relève de la politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

Il semble qu'il serait pour autant possible de repenser l'urbanisme afin d'y prévoir des espaces favorables à la végétation, à la biodiversité et au maintien du cycle naturel de l'eau.

- Ensuite, l'imperméabilisation et l'étalement urbain (dé-densification urbaine, sous-utilisation croissante des espaces urbains).

Sur ces deux derniers points, il appartient à la Filière de proposer des solutions compatibles avec les objectifs de lutte contre l'imperméabilisation et compatible avec les exigences de la densification urbaine. Elle s'y emploie depuis plusieurs années déjà et formule des propositions pour la concrétisation de l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit dans le plan biodiversité de juillet 2018.

Dans le cadre de la lutte contre l'imperméabilisation, depuis près de 10 ans, les entreprises de la Filière Béton proposent deux types de solutions

- D'une part, des solutions d'atténuation visant à réduire les conséquences de l'imperméabilisation en récupérant les eaux pluviales pour favoriser leur infiltration ou leur évaporation (bassins de rétentions, noues paysagères, tranchées drainantes...).
- D'autre part, des solutions de bétons drainants et/ou de structures poreuses, que ce soit pour la chaussée ou pour l'aménagement des espaces publics.

Annexe 2 – Mobilité douce

La SNBC prévoit une part modale du vélo plus importante pour les prochaines années. En nombre de déplacements courte distance, la part modale du vélo passerait de 3 % en 2018 à 12% en 2030, puis à 15 % en 2050. La présence d'infrastructures cyclables sur un territoire constitue un des facteurs importants de la pratique du vélo et nécessitera la mobilisation de la chaîne des Travaux Publics. Là encore, plusieurs sont à privilégier selon l'institut I4FCE, dont :

- Attribuer davantage de ressources financières aux collectivités pour la construction d'infrastructures cyclables, notamment via la DSIL et le fonds vélo.
- Établir une obligation de déploiement des linéaires cyclables en proportion de la voirie pour les villes de moyenne et grande taille, sur le modèle du logement social.
- Assortir de sanctions les dispositions de la loi LAURE de 1996 sur l'obligation de créer des itinéraires cyclables en milieu urbain.

Annexe 3 – Transports en commun

Les voies dédiées pour les Bus à Haut Niveau de Service, voies ferrées et tunnels des tramways et métros constituent un levier d'action déterminants pour le dynamisme du BTP et la transition écologique. Plusieurs sont à privilégier selon l'institut I4FCE, dont :

- Maintenir le lancement du quatrième appel à projets pour les transports en commun en site propre (TCSP) en 2020.
- Favoriser l'investissement, même conséquent, lorsque celui-ci permet d'obtenir des coûts d'exploitation plus faibles avec la hausse de la fréquentation.
- Optimiser les réseaux de transport et diversifier les offres dans une logique de maîtrise des coûts d'exploitation et d'amélioration du service.

Annexe 4 – îlot de chaleur

L'effet d'îlot de Chaleur Urbain (ICU) est un phénomène physique climatique qui amplifie les effets du changement climatique en zone urbaine. Il désigne la différence de température de l'air observée entre les milieux urbains et les zones périphériques (entre 3°C et 10°C). Plusieurs solutions permettent de prévenir la formation de tels îlots tout en répondant à l'ensemble des autres exigences d'une conception urbaine résiliente et durable :

Trois types de solutions permettent de réintroduire dans la ville l'évapotranspiration qui existe dans la nature, et qui, par un effet naturel de climatisation, permet d'abaisser la température :

- Les solutions de stockage de l'eau en surface (bassins, déversoirs...) ou sur les toits permet de réintroduire dans la ville des étendues d'eau à l'air libre
- Les solutions à base de bétons drainants et de structures poreuses, qui, en désimperméabilisant les surfaces urbaines, préviennent le ruissellement des eaux pluviales. Ces dernières sont temporairement stockées dans des réservoirs tampons qui leur permettent soit de s'infiltrer naturellement dans le sol, soit, par temps sec, de retourner dans l'atmosphère par évapotranspiration.
- Les solutions de bétons végétalisés, qui permettent de renaturer les surfaces (chaussées, trottoirs, façades et toits de la ville) : l'évapotranspiration est là assurée par les végétaux qui apportent en plus leur ombrage ainsi qu'un albédo sensiblement supérieur aux matériaux classiques.

Toutes ces solutions s'inscrivent dans une logique de bénéfices multiples car la ville durable ne pourra émerger que d'une vision globale sur l'ensemble des problématiques, à rebours de la réflexion « en silo » qui a longuement prévalu :

- C'est ainsi que les solutions de stockage et de béton drainant contribuent à la prévention des inondations et piègent les éléments polluants présents dans les eaux de ruissellement.
- Les solutions de végétalisation offrent des avantages en termes de paysage et de restauration de la biodiversité.